

RUM :

Type de contrat : Participation financière des familles aux cours de l'école municipale de musique de Châteaulin

En acceptant la modalité de paiement par prélèvement automatique, la facture annuelle émise pour les cours de musique sera prélevée, soit en 3 fois (octobre, février et mai), soit en 10 fois (octobre à juillet).

A défaut de dénonciation de votre part, le prélèvement automatique sera reconduit chaque année. Un simple courrier permet également de suspendre le prélèvement.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Commune de Châteaulin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Châteaulin.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès des créanciers à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération N° 80 du 01.04.1980 de la Commission « Informatique et Libertés ». Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la collectivité. Les données enregistrées sont conservées 10 années. Elles sont réservées à l'usage de la collectivité pour la facturation et ne pourront être transmises ou vendues. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification, portabilité, limitation du traitement ou suppression des informations vous concernant en contactant le Directeur ou le délégué à la protection des données de la Collectivité. Pour en savoir plus, veuillez consulter la notice d'information affichée en Mairie.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 18 ZZZ 534 447

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Commune de Châteaulin
15 Quai Jean Moulin
29150 CHATEAULIN

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

FR- - - - -

Type de paiement : Paiement récurrent

Le (JJ/MM/AAAA) Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

IMPORTANT : JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Commune de Châteaulin pour l'école de musique**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **Commune de Châteaulin**.